OPINION

De Jean-Baptiste BIROTTEAU,

Député du Département des Pyrénées Orientales à la Convention nationale,

Sur l'accusation de Louvet contre Robespierre, & sur la justification de ce dernier.

Inscrit le 4 novembre pour parler contre Robespierre, je crois de mon devoir de dire à mes concitoyens ce que je n'ai pu dire à la tribune. Ce n'eſt pas que je prétende ajouter quelque poids à ce qu'a dit Louvet; mais je crois devoir mettre au jour les raiſons qui ont forcé ma conſcience à me ranger du côté de l'accuſateur, contre l'accuſé. Perſonne n'a plus idolâtré Robeſpierre que moi. Dans quelques écrits, enfantés par le patriotiſme, je l'ai élevé juſqu'aux nues : aujourd'hui je le condamne, non par prévention, mais parce que je ſuis convaincu de la vérité desfa t s dont il eſt accuſé.

Ce n'eſt pas avec des phraſes pompeuſes, & en préſentant les vrais principes de la raiſon & de la

philosophie à ceux qui ne les ont jamais violés, qu'on doit espérer d'en imposer à des hommes accoutumés à juger les choses & non les mots : ce n'est pas en plaçant dans tous les coins d'une salle, des battoirs toujours prêts à se mettre en mouvement à la fin de chaque période, qu'on peut espérer de convaincre de la justice de sa cause, ceux qui depuis long-temps sont accoutumés à lever le rideau brillant sous lequel cherchent à se cacher le crime & la perfidie. A travers tous ces dehors imposans pour l'homme gagné, la froide raison ne voit que le criminel, tremblant d'être convaincu, & ne cherchant à éviter le sceau de la conviction que par tous les moyens de ruse & d'intrigue, l'unique ressource des hypocrites démasqués.

Le sentiment qui a porté Barrère & Rabaut à demander l'ordre du jour, est sans doute un sentiment louable & généreux; & lorsque la royauté est abolie, que la République est déclarée une & indivisible, & qu'il n'y aura de constitution que celle qui sera acceptée par le Peuple Français, il est glorieux pour les représentans de la République, de mépriser les efforts impuissans de ces hommes qui ne trouvent des admirateurs, que dans les partisans de l'anarchie, & qui semblables à la queue du lésard, qui ne s'agite jamais avec plus de force que lorsqu'elle est séparée du corps auquel elle tenoit, finissent de perdre, dans de pareilles convulsions, le peu d'existence qui leur reste.

Mais, lorsque des écrits, ouvrage du mensonge & de la calomnie, sont jetés dans les départemens, pour égarer l'homme foible & crédule, est-il indifférent d'opposer une égide à ces lâches assassins de la Liberté ? Lorsque dans une société jadis si célèbre, on cherche à avilir la Convention, on prêche l'anar-

chie & le mépris des lois, on veut donner pour la volonté des 83 départemens, celle de huit cents femmes & de quatre cents hommes occupant sans cesse les tribunes, & qu'on appelle le souverain; lorsque fiers d'être ainsi couverts d'applaudissemens, ils prétendent être les seuls en état de sauver la République; lorsque quiconque veut montrer la vérité & rappeler les vrais principes, est hué, menacé, & forcé au silence; lorsqu'enfin celui qui a demandé une couronne civique pour de lâches assassins, a été applaudi, comme on dit, à tout rompre, je vous le demande, à vous, vrais républicains, peut-on garder le silence? Ce que je viens de dire n'est pas étranger à mon sujet; levez le rideau & vous verrez les personnages dont je veux parler.

Sans vouloir suivre Robespierre pas à pas dans sa justification; sans vouloir lui rappeler que ce n'est pas en récriminant qu'on se justifie; que ce n'est pas par des réticences qu'on se blanchit, ni par des épigrammes qu'un accusé triomphe, je vais prouver par ses propres écrits, combien Louvet a été fondé à l'accuser d'avoir méconnu, persécuté, avili la représentation nationale, & de n'avoir rien négligé pour la faire méconnoître, persécuter & avilir.

J'ouvre son discours sur l'influence de la calomnie sur la révolution, prononcé aux Jacobins le 28 octobre dernier, & envoyé aux sociétés, assemblées électorales, &c., &c.

Après avoir rappelé les efforts de l'intrigue & de l'aristocratie pour arrêter les progrès de l'esprit public, Robespierre place, aussitôt après tous ces intrigans, les députés à la Convention, *ceux de Paris exceptés;* il y place ceux qui par leur courage, leurs lumières & leurs vertus ont mérité à si juste titre la confiance de leurs commettans; insultant ainsi,

au choix libre, tout-à-fait libre, des 82 départemens.

Page 17, il dit : *Que fait la faction nouvelle depuis la révolution du 10 août ? Elle crie à l'anarchie ; parle sans cesse d'un parti désorganisateur, de démagogues forcenés qui égarent & flattent le peuple : brigandages, assassinats, conspirations, voilà toutes les idées dont elle entretient sans cesse les 83 départemens.*

Je te le demande, Robespierre, où as-tu fourni la preuve de la fausseté de ces faits ? La commune de Paris n'est-elle pas livrée à la plus désolante anarchie ? Lorsque dans tous les coins de Paris, lorsque dans des sections on dit qu'il faut tomber sur la Convention, & la forcer à obéir au *souverain*; lorsqu'on viole ouvertement les lois, lorsque des effets précieux ont disparu, lorsque des milliers de victimes ont été sacrifiées à la rage & à la fureur, lorsque des dépositaires ont enlevé les trésors confiés à leur probité & à leur vigilance, lorsqu'on lit, qu'on entend dire, qu'il faut encore abattre 250000 têtes pour compléter la révolution, &c., &c., &c. avons-nous tort de parler de brigandages, d'assassinats, de conspirations, & de démagogues forcenés qui égarent le peuple ?

Tu dis encore, page 18, *que ce n'est qu'aux patriotes qu'on en veut, à ceux qui, étrangers à toutes les factions, imperturbablement attachés à la cause publique, se sont montrés dans la révolution du 10 août.*

Ne diroit-on pas que tu veux faire croire à la République que sans toi & tes partisans Paris auroit été le tombeau de la liberté ? où étois-tu, où étoient-ils, lorsque les marseillois, les bretons, les parisiens & les fédérés des 83 départemens scelloient de leur vie & de leur sang le triomphe de la liberté ? quelle maison te servoit alors de refuge ? Et si, pro-

tégé par une élève de Thalie, tu te croyois chez elle à l'abri de tout événement, pourquoi oses-tu t'appeler l'homme du 10 août ? prends le titre qui te convient le mieux & que personne ne te dispute, appelle-toi l'homme du 2 septembre.

En vain tu as cherché à justifier ces forfaits dignes des cannibales, & tu as prétendu qu'il étoit impossible de les prévenir ; déja le premier septembre le projet étoit formé & les rôles distribués. Que faisoit alors la commune ? que faisois-tu toi-même ? que faisoient tes collègues ? A peine pouviez-vous, tous, suffire à signer des mandats d'arrêts; un seul seing suffisoit pour faire arrêter un citoyen; & un mandat d'arrêt étoit une sentence de mort. Comment justifierez-vous celui lancé contre Roland & tant d'autres ?

Je passe à la page 20, & je lis : *voyez avec quel acharnement ils accusent cette cité du projet insensé de subjuguer la liberté du Peuple français, au moment où elle vient de l'enfanter ! voyez comme ils lui reprochent son opulence, quand elle s'est ruinée pour la défense de la cause commune !*

Quelle astuce ! quelle mauvaise foi ! avec quel art cet homme cherche à capter la bienveillance des Parisiens ! Combien de fois n'a-t-on pas déclaré à la Convention qu'on rendoit justice au peuple de Paris, bon, juste & généreux ; & qu'on savoit le distinguer de cette horde composée de gens sans aveu, toujours prêts à piller & assassiner ? est-ce là le peuple de Paris, non sans doute ? Pourquoi donc supposer la calomnie, lorsqu'on n'est que juste, & pourquoi vouloir identifier avec le peuple de Paris les assassins du 2 septembre ? Quel est celui qui a reproché à Paris son opulence, quand elle s'est ruinée pour la cause commune ? Et quelle est la ville qui n'a pas perdu, quelle est celle qui n'a pas fait des sacrifices

à la patrie ? Et, j'ose le dire, quels facrifices n'a pas fait la patrie à la feule ville de Paris ?

Voyez avec quelle perfidie Robefpierre cherche à avilir la Convention, à préfenter à la France entière les colonnes de la liberté comme des factieux, des traîtres, des fcélérats. Page 21, il dit : *si la Convention nationale n'a rien fait encore qui réponde ni à la hauteur de la nouvelle révolution, ni à l'attente du peuple français, il n'en faut pas chercher la caufe ailleurs, que dans la confiance avec laquelle un grand nombre de fes membres s'eft abandonné aux guides infidèles qui les avoient trompés d'avance.*

Eft-ce là le langage de celui qui fe donne pour la vertu même ? Eft-ce ainfi que doit parler celui qui aime la patrie ? Mais où font ces guides infidèles ? où font les effets de leur trahifon ? Sont-ce ceux qui dans l'Affemblée légiflative ont conftamment lutté contre une majorité corrompue & redoutable ? font-ce ceux qui ont fauvé la patrie par leur courage & leur fainte conjuration pour faire triompher la liberté, qui, voyant une cohorte altérée de fang, agiter déja les fabres qui devoient les égorger, jurèrent de ne pas quitter leur pofte ? Où font ces trahifons ? Quels en ont été les effets ? Eft-ce la convocation d'une convention nationale, la fufpenfion d'un roi parjure, l'abolition de la royauté, la déclaration d'une république une & indivifible, & la profcription de quiconque parlera de dictature, de tribunat ou de triumvirat ? Ah ! fans doute, ce font là les trahifons dont veut parler Robefpierre : ajoutez à cela le triomphe du vertueux citoyen, dont la vigilance & l'activité font un éternel obftacle aux manœuvres des agitateurs.

Page 23, Robefpierre dit : *un membre apprend que quatre mille ouvriers font en infurrection fur la place Ven-*

dôme ; l'assemblée s'alarme, il n'y a pas un seul ouvrier.

Mais pourquoi Robespierre, la vertu même, ne dit-il pas que c'est un officier municipal qui a parlé au comité militaire de ce rassemblement de 4000 hommes ? Pourquoi ne dit il pas que cet officier municipal est celui qui, dans sa lettre à la Convention, parle de malheurs à prévenir, de séditieux à calmer & de rassemblemens nombreux à dissiper ? *L'Assemblée s'alarme*, calomnie atroce ! il auroit mieux fait de dire, l'assemblée s'indigne, & mande à la barre l'officier municipal, admet ensuite les pétitionnaires ; & par l'organe de son président, leur rappelle leur devoir, la loi, & leur promet justice. Voilà ce que devoit dire *l'homme vertueux*, & il auroit dit la vérité ; il n'auroit pas menti avec cette impudence bien étonnante, sans doute, dans un homme tel qu'il se dépeint lui-même.

Page 25, parlant de la force armée des 83 départemens, il dit : *Lafayette & ses amis ne s'avisèrent jamais de créer pour eux une maison militaire & des gardes-du-corps, attachés au service des députés*, qu'il appelle trois lignes plus bas, *de petits tyrans de la république.*

Quoi ! Robespierre, accusé d'avoir aspiré à la dictature ; lui, sans cesse entouré de satellites armés, dont un signal étoit un ordre, un desir une loi ; lui *l'unique sauveur de la France*, a demandé où étoient ses armées & ses ressources pour s'emparer du suprême pouvoir, & il prétend qu'avec 4,500 hommes les petits tyrans de la République aient le même projet que lui, au milieu d'une population immense comme celle de Paris ! Il suppose que les 82 départemens, d'accord avec ces petits tyrans, n'enverront que des satellites gagnés ou dévoués d'avance au projet de bouleverser la République ; mais ce n'est pas à une

aussi noire calomnie qu'il se borne. Page 26, il dit: *encore s'ils n'étoient que ridicules ! mais quelle profonde perversite ! quel mépris de la pudeur & des lois les plus saintes ;* & plus bas : *ils savent bien se passer de l'aveu de la Nation française, & tandis qu'ils soumettoient cette question à ses lumières, ils la méprisoient assez pour appeler autour d'elle, à son insu, & contre les lois, des corps armés considérables.*

Quelle noirceur d'ame ! quelle scélératesse ! c'est ainsi qu'on suppose des crimes pour les combattre, & des horreurs pour calomnier; les corps armés considérables, dont parle cet homme, ne sont que le corps des marseillois, parti de Marseille pour se rendre à Paris plusieurs jours avant qu'il ne fût question de la force armée : c'est ce qu'a dit Barbaroux à la Convention & aux jacobins; c'est ce qui est vrai & qui ne peut être démenti que par Robespierre.

Même page 26, il dit : *à chaque instant ils versent dans leurs cœurs tous les poisons de la haine & de la défiance ; que ne font-ils pas déja pour engager des rixes funestes & souffler le feu de la guerre civile !*

C'est sans doute de Marat & compagnie qu'il a voulu parler ; ainsi je passe plus bas, où il dit : *ah ! François, qui que vous soyez, embrassez-vous comme des frères.*

Ah ! Robespièrre, tu serois mon idole, si tu avois tenu ce langage le premier, le 2 septembre & jours suivans, car certainement on t'auroit obéi ; tu ajoutes ensuite : *& que cette sainte union soit le supplice de ceux qui cherchent à vous diviser.*

De quelle union parles-tu ? Je ne vois de désunion qu'entre le crime & la vertu, l'ambition & le désintéressement, l'orgueil & la modestie, le mensonge & la vérité, les déclamations & le silence, la calomnie & la vérité : les 82 départemens se tiennent tous

par la main, tous leurs députés sont unis de cœur, d'ame & de principes, un seul desir les anime, celui de conserver les départemens à Paris & Paris aux départemens ; ils n'ont tous qu'une même volonté, celle de périr plutôt que de trahir leurs devoirs ; & leur unique but est de faire régner les lois, rien autre que les lois. Et la voilà, Robespierre, cette union qui fait déja le supplice de ceux qui cherchent à nous diviser.

Page 28, on lit : *observez si ce n'est pas à eux que se rallient les riches, les corps administratifs, les fonctionnaires publics, &c.*

Voilà donc ce qui excite votre jalousie, & ce qui alimente votre rage & votre vengeance ; mais à qui doit-on donc se rallier, si ce n'est pas à la Convention ? voudriez-vous l'être, vous, le point de ralliement de la République ? voudriez-vous que Marat dictât les lois, que Robespierre les sanctionnât & que ses satellites les exécutassent ?

Ah ! c'est là sans doute ce grand projet auquel, selon vous, tient le salut de la République ; mais son génie tutélaire saura la garantir d'un si étrange moyen de la sauver.

Avoir le trésor-public à sa disposition, nommer à toutes les places, dominer au conseil exécutif, au sein de la Convention, au bureau, à la tribune, voilà ce dont vous accusez les petits tyrans du peuple, page 29. Mais l'état de nos finances est connu de tout le monde ; nos armées sont victorieuses de tous côtés ; nos généraux ne sont pas des traîtres ; les places sont données au patriotisme, & ôtées à l'aristocratie ; la Convention possède la confiance de la République ; Marat & vous avez mérité à la tribune les applaudissemens de vos amis ; de quoi donc accusez-vous ceux que vous appellez tyrans ?

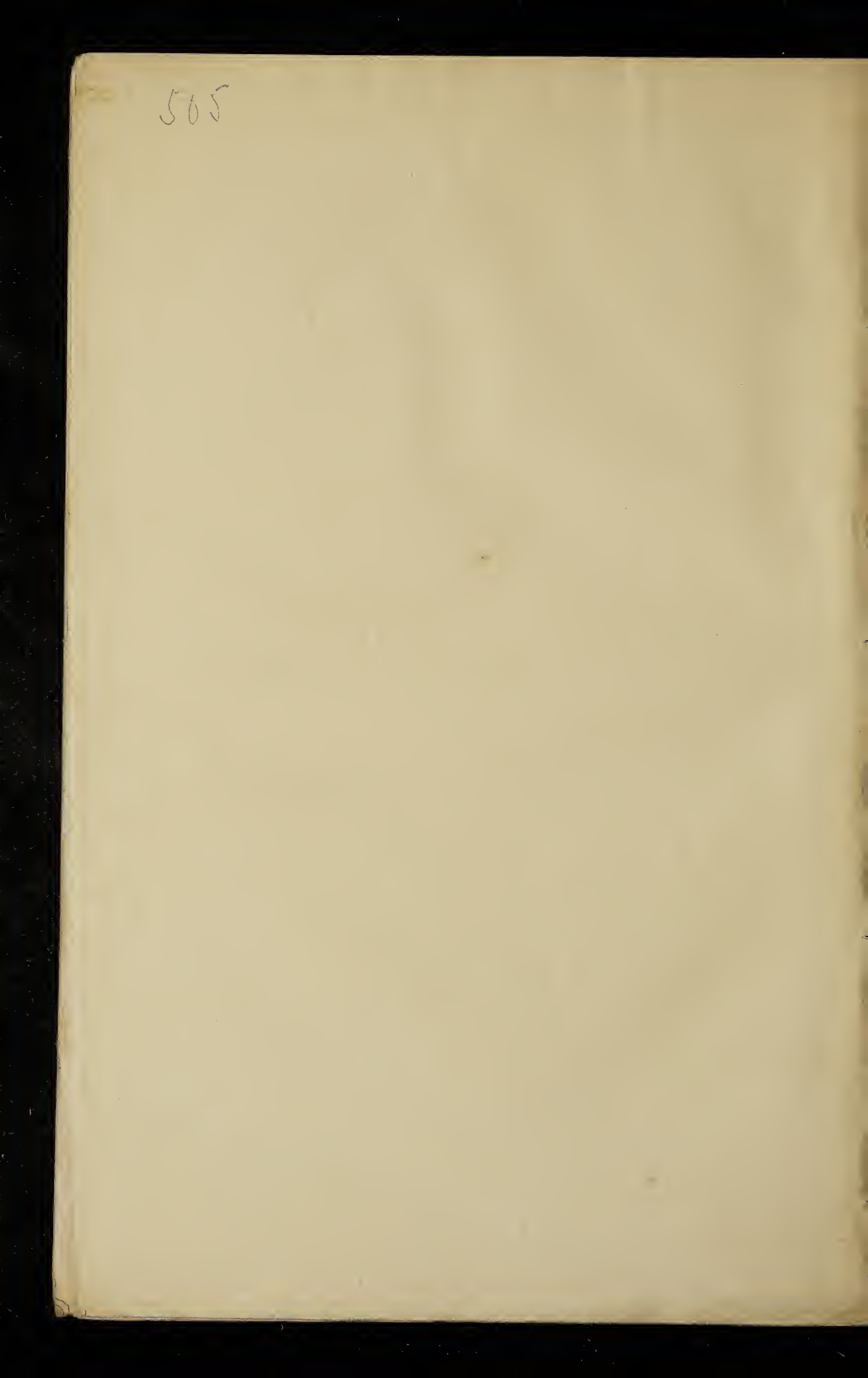
Mais vous hommes vertueux, & entre les mains desquels est, à vous entendre, le salut de la République, si réellement vous aimiez cette République, si votre amour propre n'étoit pas irrité de la neutralité à laquelle vous êtes aujourd'hui condamnés, pourquoi vous déchaîner avec tant de fureur contre la Convention, tandis que d'après votre aveu même, elle est l'unique point de raliement, & l'unique espérance des Français ? Et si réellement vous croyez avoir seuls trouvé le secret de sauver la chose publique, pourquoi ne soumettez-vous pas votre projet à la discussion de ceux *qui sont perdus ?* si vous gardez le silence, pourquoi ne pas découvrir le secret de cette faction que vous supposez à la veille de remettre la France sous le joug ? Ah ! plutôt avouez vos torts, & vous nous verrez, oubliant vos erreurs, vous embrasser comme des frères rendus à la raison, & à la patrie ; & laissant à nos commettans le soin de nous juger, travaillons tous à mériter leur estime & leur confiance.

Voilà ce que je voulois dire à la tribune, pour prouver par les écrits mêmes de Robespierre, combien il est de mauvaise foi, & combien Louvet étoit fondé dans son accusation, dont lui & ses partisans ont tant redouté le développement dans la réponse précise qu'alloit faire Louvet à ses déclamations vagues & insignifiantes. Mais, ma conclusion étoit, que sachant distinguer le peuple de Paris, décidé à défendre la Convention au péril de sa vie, de cette poignée de satellites, des modernes Catilina, la Convention fière de ses forces, fière de la confiance des Français & de la pureté de ses principes, devoit passer à l'ordre du jour & laisser les assemblées primaires de Paris les Juges de la conduite & des

principes de ceux qui, dans un moment d'insurrection, avoient réussi à couvrir leurs forfaits du titre auguste de représentant de la République; & j'ose le dire, ce n'est qu'en les révoquant que le peuple de Paris justifiera l'idée que les départemens ont de lui, en l'appelant le peuple du 10 août, & non le peuple du 2 septembre.

BIROTTEAU.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.


505